

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 41
Pouvoirs : 4
Votants : 45

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 02/07/2020

Le 9 juillet 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Sandrine CHATELARD (Remplaçante Daniel DOMPOINT), Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Pierre PERNET, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT (remplacé par Sandrine CHATELARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Richard PACCAUD (Pouvoir Stéphanie PALLIER), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Gabriel AUMONIER

OBJET : FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de BUDGET SUPPLEMENTAIRE du BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 927 841,71 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) à 1 890 388,52 €

Il rappelle aux élus que le budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles.

Sa présentation est identique à celle du budget primitif. Le budget supplémentaire constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou de recettes du budget primitif du même exercice.

Lorsque le compte administratif a été voté, la reprise des résultats est obligatoire. Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le budget supplémentaire doit, comme le budget primitif et les décisions modificatives, répondre aux principes d'annualité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité.

En fonctionnement, ce budget supplémentaire permet :

- d'augmenter au compte 023-01 le virement à la section d'investissement de 927 841,71€,
- d'intégrer au compte 002-01 le résultat de fonctionnement excédentaire de 927 841,71€

En investissement, ce budget supplémentaire permet :

- d'intégrer au chapitre 001, le résultat déficitaire en investissement de 2019 de 1 810 252,37€,
- d'ajuster les crédits du chapitre 041 en dépenses et en recettes de 80 000€ afin de financer les avances forfaitaires demandées par certaines entreprises titulaires de marchés de travaux,
- de réduire les crédits de l'opération 01 Hors Opération de 80 000€ pour les imputer sur l'opération 79 Programme 2021 afin de les adapter à la réalité des marchés en cours,
- d'ajuster les crédits de l'opération 54 Construction de la nouvelle STEP de Villeneuve de 1000€ afin de financer les primes d'évictions versées aux agriculteurs qui exploitaient les terrains d'assise de la STEP,
- de réduire le chapitre 020 dépenses imprévues de - 863,85€ afin d'assurer l'équilibre budgétaire,
- de provisionner au chapitre 021, le virement en provenance de la section de fonctionnement de 927 841,71€,
- d'intégrer au chapitre 10 l'excédent capitalisé de 3 407 446,81€ et l'augmentation de 100€ de la plus-value pour la vente du terrain du centre de co-compostage effectuée en 2019,
- de réduire au chapitre 16 l'emprunt prévisionnel de 2 525 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire du BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020 tel que présenté ci-dessous :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D	HO	023	023	01	Virement à la section d'investissement	927 841,71		Intégration du résultat 2019 reporté en fonctionnement et reversé en investissement par le virement de section
R	HO	002		01	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		927 841,71	
TOTAL						927 841,71	927 841,71	

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D	HO	001	001	01	Solde d'exécution de la section d'investissement	1 810 252,37	0,00	Intégration du résultat déficitaire 2019 en investissement
D	HO	020	020	01	Dépenses imprévues en investissement	-863,85	0,00	Equilibre budgétaire
D	HO	041	2315	01	Avances et acomptes versées sur commandes d'immos corporelles	80 000,00		Augmentation des crédits pour les avances forfaitaires sur certains marchés de travaux
D	01	23	2315	811	Hors Opération	-80 000,00	0,00	Réduction des crédits opération 01 "Hors Opération" pour les basculer sur l'opération 79 "Programme 2021"
D	79	23	2315	811	Programme 2021	80 000,00	0,00	
D	54	21	2111	812192	Terrains - Nouvelle STEP de Villeneuve	1 000,00		Augmentation de crédits permettant de financer les primes d'éviction des agriculteurs qui exploitaient les terrains d'assise de la nouvelle STEP

R	HO	021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	0,00	927 841,71	Recettes en provenance de la section de fonctionnement
R	HO	10	1064	01	Plus-value nette sur cession d'actif	0,00	100,00	Augmentation de la plus-value pour la vente du terrain ex-centre de cocompostage à l'entreprise Biodé.
R	HO	10	1068	01	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	3 407 446,81	Intégration de l'excédent capitalisé
R	HO	16	1641	01	Emprunts	0,00	-2 525 000,00	Réduction des emprunts
R	HO	041	238	01			80 000,00	Augmentation des crédits pour les avances forfaitaires sur certains marchés de travaux
					TOTAL	1 890 388,52	1 890 388,52	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

13 JUIL. 2020 A Trévoux, le 09/07/2020

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200709-2020C83-FI

Affichage le :

13 JUIL. 2020

**Le Président,
Marc PECHOUX**

